

**CESER** : **14 février 2022**  
**Intervention n°** : **2**  
**Document** : **Budget primitif 2022 – Pour une économie dynamique**  
**Orateur** : **Séverine Dudot**

---

Je m'exprime au nom des CCI

Le budget proposé par le Président du Conseil régional pour 2022 traduit les priorités de la politique régionale résumée en trois axes : « bien vivre partout en Bretagne », « plus d'emploi et moins de carbone » et « plus de Bretagne ».

Le deuxième de ces axes est concrétisé dans les programmes visant pour la région une économie dynamique. Cette ambition prend place dans un contexte particulièrement difficile à saisir, avec des indicateurs de croissance battant des records, un niveau de chômage en Bretagne plus faible qu'ailleurs et des situations de plein emploi dans certains territoires. Mais aussi avec des difficultés d'approvisionnement et de recrutement mettant en péril l'activité de certaines entreprises, provoquant des retards de livraison de chantiers et des menaces sur l'emploi, des hausses de prix considérables de l'énergie et de matières premières qui pourraient se traduire en forte inflation. Le coût du transport maritime subit lui aussi de très fortes hausses qui déstabilisent de nombreuses entreprises travaillant à l'international. La Région, en tant que propriétaire des ports de commerce et porteuse du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises, serait légitime à accompagner les entreprises fragilisées par cet effet spécifique de la crise Covid.

Face à ces défis nouveaux, les chefs d'entreprise bretons ont clairement affiché leurs vives inquiétudes pour 2022 dans la dernière enquête de conjoncture économique de la CCI Bretagne.

Dans ce contexte d'incertitude, le Conseil régional met en œuvre les outils dont il dispose pour accompagner à la fois les entreprises fragilisées par la crise dans la sortie des aides publiques, mais aussi celles qui se développent en conquérant de nouveaux marchés, grâce à leur innovation et à leurs investissements. Nous soutenons à cet égard l'engagement de la Région à aider les créateurs d'entreprise, à renforcer les dispositifs de formation professionnelle et à rechercher des modalités novatrices pour faciliter les recrutements des entreprises. Les CCI s'investiront plus encore, sur chaque territoire, dans ces actions avec la Région et les autres acteurs économiques.

Il est étonnant, cependant, que, pour répondre à ces enjeux, le Conseil régional semble réduire ses moyens d'intervention en matière économique, avec une baisse des crédits de paiement en investissement en 2022 par rapport à 2021 (respectivement 127 M€ et 156 M€) et de moindres crédits de paiement en fonctionnement en 2022 qu'en 2020 (respectivement 45 M€ et 48 M€).

De plus, le caractère transversal d'un nombre croissant d'actions de la Région, telle, par exemple la cybersécurité, conduit à leur affectation sur plusieurs programmes budgétaires. Il en résulte une perte de lisibilité de ces interventions et des moyens qui y sont consacrés.

Enfin, nous nous félicitons de l'ambition affichée par le Conseil régional de renforcer le caractère productif de la Bretagne appuyé sur son engagement dans les transitions numériques et écologiques. Le futur Schéma Régional des Transitions Economiques et Sociales élaboré dans le cours de l'année pourra exprimer ce dessein ; là aussi, les CCI seront forces de propositions nourries par les attentes et les objectifs des entreprises.

Je vous remercie de votre attention.